

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à 20h00, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HONORE Samuel.

Absents avec pouvoir :

Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard
Madame DE PRA Catherine donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie
Madame PAUL Delphine donne pouvoir à Monsieur GAUCHER Alain

Absent sans pouvoir: Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GAUCHER Alain a été élu **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 20/04/2017 et affiché le compte-rendu de cette séance le 20/04/2017
--

Date de convocation : 6 avril 2017

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2017
- Acquisition de la retenue de garantie du lot 3 « Menuiserie extérieure » concernant la construction de la structure plurifonctionnelle - Retrait de la délibération n°14-13
- Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints - Retrait de la délibération n°14-23
- Remboursement de fuel aux anciens locataires du logement du 1^{er} étage du 10 Rue Notre-Dame
- Avenant à la convention de télétransmission des actes – modification de la nomenclature des actes
- Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)
- Frais de scolarité : Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour les enfants n'habitant pas la commune de VOID-VACON – Année scolaire 2016-2017
- Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2016
- Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2016
- Affectation des résultats de l'année 2016 du budget communal et des budgets annexes
- Vote du taux des taxes locales pour l'année 2017
- Vote des budgets primitifs 2017 (budget communal et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2017

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 17-12 : Acquisition de la retenue de garantie du lot 3 « Menuiserie extérieure » concernant la construction de la structure plurifonctionnelle – Retrait de la délibération n°14-13

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société titulaire du lot n°3 « Menuiserie extérieure » concernant la construction de la structure plurifonctionnelle a terminé les travaux mais de nombreux défaut sont à déplorer, notamment des joints à plusieurs endroits et fermeture difficile des portes, et que cette société est en liquidation judiciaire et ne peut donc plus y remédier. Le conseil avait déjà délibéré le 20 février 2014 mais le montant indiqué dans cette délibération est erroné.

De ce fait, Madame le Maire propose d'acquérir la retenue de garantie de 5% sur le montant des travaux qui avait été prélevé sur chaque acompte, représentant un montant de 3 547,05 €HT afin que celle-ci puisse servir à payer une autre entreprise pour régler ces problèmes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **de retirer** la délibération n°14-13 prise lors de la séance du 20 février 2014

- **d'acquérir** la retenue de garantie de 5% du lot 3 « Menuiserie extérieure » concernant la construction de la structure plurifonctionnelle, représentant un montant de 3 547,05 €HT

Délibération n° 17-13 : Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints – Abrogation de la délibération n°14-23

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

COMMUNE DE VOID-VACON

Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints – Abrogation de la délibération n°14-23 (suite)

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43%

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16,50 %

En outre, les élus des communes chefs lieu du canton peuvent bénéficier d'une majoration de 15% de ces indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés avec effet au 1^{er} janvier 2017:

- **D'abroger** la délibération n°14-23 relative à la fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints
- **De fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit:
 - Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 1^{er} adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 3^{ème} adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **D'inscrire** chaque année les crédits nécessaires au budget communal.
- **De transmettre** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération fixant le montant des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-14 : Remboursement de fioul aux anciens locataires du logement du 1^{er} étage du 10 Rue Notre-Dame

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de leur arrivée dans le logement au 10 rue Notre Dame, le couple BLAITRY-CACHIER disposait d'une cuve de fioul vide. Or à leur départ, cette cuve contenait 321 litres.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser en équité la différence de la cuve, soit 321 litres. Pour se faire, la collectivité se basera sur la dernière facture de fioul payée par le couple.

Le Conseil Municipal, après délibération, **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés de rembourser la somme de 271,30 euros au couple BLAITRY-CACHIER, anciens locataires du logement du 1er étage du 10 Rue Notre-Dame.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-15: Avenant à la convention de télétransmission des actes – modification de la nomenclature des actes

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de télétransmission ACTES avec le Préfet, convention effectivement signée le 12 décembre 2011.

Il convient de signer un avenant à cette convention afin de prendre en compte la décision de supprimer l'utilisation des niveaux 3 à 5 de la nomenclature des actes dans le département de la Meuse pour l'ensemble des actes transmis par voie électronique par la « collectivité ». Seule la classification nationale constituée des deux premiers niveaux obligatoires sera désormais utilisée.

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés Madame le Maire à signer l'avenant à la convention ACTES concernant la suppression des niveaux 3 à 5 de la nomenclature des actes qui prendra effet au 30 juin 2017.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-16: Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, une ligne de trésorerie destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Elle expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers et d'envisager un assouplissement des rythmes de paiement. Elle précise que cette ligne de Trésorerie est conclue pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, prend en considération et **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés la proposition de Madame le Maire, et après avoir délibéré:

- Décide de demander à la **CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, l'attribution d'une ligne de trésorerie, aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, à savoir :
 - Ligne de trésorerie à taux variable
 - Montant : 300 000.00 euros (trois cents mille euros)
 - Type échéance : Trimestrielle
 - Index : Euribor 3 Mois journalier
 - Valeur de l'index : - 0.33 % à Mars 2017.
 - Taux client : 1.60 % avec un taux plancher de 1.60 %
 - Durée : 12 mois
 - Frais de dossier : 600 euros
- Prend l'engagement :
 1. d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
 2. d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget)
- Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE** et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-17 : Frais de scolarité : Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour les enfants n'habitant pas la commune de VOID-VACON – Année scolaire 2016-2017

Madame le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :
Il est rappelé au conseil municipal que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes lesquelles couvrent le fonctionnement général de l'école (fournitures scolaires, petit matériel, le matériel pédagogique, le transport, personnel - les ATSEM et les agents de service, etc.). Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments et au chauffage, ainsi qu'aux produits d'entretien et autres fournitures.

La méthode de calcul est la suivante : Coût annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année n-1 / Nombre d'élèves scolarisés pour l'année n

En appliquant la méthode ci-dessus, il ressort que pour l'année scolaire 2016-2017, les frais de scolarité par élève s'élèvent à 734.84 €.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de demander une participation aux charges de fonctionnement de 734.84 € par élève aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de VOID-VACON au titre de l'année scolaire 2016-2017.

Délibération n° 17-18 : Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2016

Madame le Maire présente les comptes de gestion élaborés par le comptable de la Commune, Monsieur Pierre-Jean BELTZ, et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** des membres présents ou représentés les divers comptes de gestion 2016, à savoir :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- le compte de gestion de la Commune
- le compte de gestion de l'eau
- le compte de gestion de l'assainissement
- le compte de gestion de la forêt
- le compte de gestion de la microzone du Vé
- le compte de gestion du lotissement « sous les Ormes »
- le compte de gestion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte de gestion de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-19 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2016

Le Conseil Municipal venant d'approuver les comptes de gestion, Madame le Maire propose à l'assemblée d'élire un Président de séance qui soumettra au vote les différents comptes administratifs. Monsieur Jean-Paul LHERITIER est élu Président de séance.

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2016 (budget général et budgets annexes) qui peuvent se résumer comme ceci :

► BUDGET COMMUNAL :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016 : 714 404,08 €
Dépenses 2016 : 1 703 902,27 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2016 : 1 505 702,66 €
Dépenses 2016 : 1 021 881,94 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Investissement : - 989 498,19 €
Fonctionnement : 483 820,72 €
Résultat global : - 505 677,47 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Excédent d'investissement : 22 824,82
Excédent de fonctionnement : 1 221 871,27

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

Investissement : - 966 673,37 €
Fonctionnement : 1 705 691,99 €
Résultat global : 739 018,62 €

► BUDGET EAU :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016: 32 295,33 €
Dépenses 2016 : 26 319,84 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-19 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2016 (suite)

► BUDGET EAU (suite)

FONCTIONNEMENT

Recettes 2016 : 54 805,02 €

Dépenses 2016 : 63 760,43 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Investissement : 5 975,49 €

Fonctionnement : - 8 955,41 €

Résultat global : 2 979,92 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Excédent d'investissement : 95 051,08 €

Excédent de fonctionnement : 60 809,65 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

Investissement : 101 026,57 €

Fonctionnement : 51 854,24 €

Résultat global : 152 880,81 €

► BUDGET ASSAINISSEMENT :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016 : 62 616,00 €

Dépenses 2016 : 59 160,98 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2016 : 103 741,45 €

Dépenses 2016 : 81 182,82 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Investissement : 3 455,02 €

Fonctionnement : 22 558,63 €

Résultat global : 26 013,65 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Excédent d'investissement : 72 356,49 €

Excédent de fonctionnement : 26 747,83 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

Investissement : 75 811,51 €

Fonctionnement : 49 806,46 €

Résultat global : 125 117,97 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-19 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2016 (suite)**► BUDGET FORET :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016 : 23 920,90 €

Dépenses 2016 : 9 152,00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2016 : 56 412,78 €

Dépenses 2016 : 32 246,30 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Investissement : 14 768,90 €

Fonctionnement : 24 166,48 €

Résultat global : 38 935,38 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Déficit d'investissement : - 22 220,90 €

Excédent de fonctionnement : 54 715,08 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

Investissement : - 7 452,00 €

Fonctionnement : + 78 881,56 €

Résultat global : + 71 429,56 €

► BUDGET MICROZONE DU VE:

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016 : 0,00 €

Dépenses 2016 : 14 637,53 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2016 : 0,00 €

Dépenses 2016 : 3 485,72 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Investissement : - 14 637,53 €

Fonctionnement : - 3 485,72 €

Résultat global : - 18 123,25 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Déficit d'investissement : - 243 689,74 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-19 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2016 (suite)**► BUDGET MICROZONE DU VE (suite):****RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016**

Investissement : - 258 327,27 €

Fonctionnement : - 3 485,72 €

Résultat global : - 261 812,99 €

► BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES ORMES :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :Recettes 2016 : 0,00 €Dépenses 2016 : 0,00 €**FONCTIONNEMENT**Recettes 2016 : 0,00 €Dépenses 2016 : 0,00 €**RESULTAT DE L'EXERCICE 2016**

Investissement : 0,00 €

Fonctionnement : 0,00 €

Résultat global : 0,00 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Déficit d'investissement : - 171 052,08 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

Investissement : - 171 052,08 €

Fonctionnement : 0,00 €

Résultat global : - 171 052,08 €

► BUDGET SPANC :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT : Néant**FONCTIONNEMENT**Recettes 2016 : 0,00 €Dépenses 2016 : 0,00 €**RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Résultat global : 0,00 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Excédent de fonctionnement : 1 146,61 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

Résultat global : 1 146,61 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-19 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2016 (suite)**► BUDGET IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016 : 6 695,00 €
Dépenses 2016 : 241 657,01 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2016 : 0,00 €
Dépenses 2016 : 0,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Investissement : - 234 962,01 €
Fonctionnement : 0,00 €
Résultat global : - 234 962,01 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :

Excédent d'investissement : 264 415,07 €
Excédent de fonctionnement : 55 092,43 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

Investissement : + 29 453,06 €
Fonctionnement : + 55 092,43 €
Résultat global : + 84 545,49 €

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote de ces derniers.

Le Président de séance, Monsieur Jean-Paul LHERITIER, soumet au vote les comptes administratifs 2016.

Après délibérations, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés sont adoptés pour 2016:

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- le compte administratif de la Commune
- le compte administratif de l'eau
- le compte administratif de l'assainissement
- le compte administratif de la forêt
- le compte administratif de la microzone du Vé
- le compte administratif du lotissement « sous les Ormes »
- le compte administratif du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte administratif de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-20 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Communal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	22 824,82 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	1 221 871,27 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de	989 489,19 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	483 820,72 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	211 900,00 €
En recettes pour un montant de	585 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	593 573,37 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	593 573,37 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 112 118,62 €

Votants : 17
Pour : 17
Contre: 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-21 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Eau

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	95 051,08 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	60 809,65 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	5 975,49 €
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :	8 955,41 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de	80 000,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	51 854,24 €

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-22 : Délibération d'affectation du résultat – budget Assainissement

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	72 356,49 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	26 747,83 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	3 455,02 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de	22 558,63 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	49 306,46 €

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 17-23 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Exploitation Forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	22 220,90 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	54 715,08 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	14 768,90 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	24 166,48 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	19 000,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	26 452,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	26 452,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	52 429,56 €

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-24 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Immeuble 37-39 rue Louvière

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	264 415,07 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	55 092,43 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	234 962,01 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	0,00 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	45 000,00 €
En recettes pour un montant de	26 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	55 092,43 €

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-25 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2017

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux des taxes locales en 2016 après les avoir diminué en 2015 afin de prendre en compte le transfert de compétences du périscolaire à la Codecom du Canton de Void.

Elle propose de maintenir les taux des 4 taxes locales pour l'année 2017.

Il est donc proposé d'adopter pour 2017 les taux suivants :

- 20,30 % pour la taxe d'habitation
- 18,50 % pour la taxe foncière (bâti)
- 41,22 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 18,76 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, **décide de maintenir les taux des quatre taxes directes locales** et donc de fixer pour 2017 les taux suivants :

Votants : 17	○ 20,30 % pour la taxe d'habitation
Pour : 17	○ 18,50 % pour la taxe foncière (bâti)
Contre : 0	○ 41,22 % pour la taxe foncière (non bâti)
Abstention : 0	○ 18,76 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Délibération n° 17-26 : Vote des budgets primitifs 2017 (budget communal et budgets annexes)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2017.

Ces derniers sont présentés et s'équilibrent comme ceci :

► BUDGET COMMUNAL

- Section de fonctionnement : 2 550 560,62 €
- Section d'investissement : 2 998 073,37 €

► BUDGET EAU

- Section de fonctionnement : 105 854,24 €
- Section d'investissement : 369 626,57 €

► BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section de fonctionnement : 140 306,46 €
- Section d'investissement : 138 511,51 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-26 : Vote des budgets primitifs 2017 (budget communal et budgets annexes) (suite)**► BUDGET FORÊT**

- Section de fonctionnement : 103 429,56 €
- Section d'investissement : 36 452,00 €

► BUDGET MICROZONE DU VE

- Section de fonctionnement : 412 498,71 €
- Section d'investissement : 341 012,99 €

► BUDGET LOTISSEMENT « SOUS LES ORMES »

- Section de fonctionnement : 211 052,08 €
- Section d'investissement : 191 052,08 €

► BUDGET SPANC

- Section de fonctionnement : 5 000,00 €
- Section d'investissement : NEANT

► BUDGET RESTRUCTURATION IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE

- Section de fonctionnement : 55 092,43 €
- Section d'investissement : 655 453,06 €

Après délibérations, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- Le budget primitif 2017 communal
- le budget primitif 2017 de l'eau
- le budget primitif 2017 de l'assainissement
- le budget primitif 2017 de la forêt
- le budget primitif 2017 de la microzone du Vé
- le budget primitif 2017 du lotissement « sous les Ormes »
- le budget primitif 2017 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le budget primitif 2017 de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Vote des subventions : Dans le cadre du budget communal, l'annexe budgétaire relative à l'octroi des subventions est présentée et celle-ci est **validée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

▶ Marché de travaux: Réparation de fuite en domaine privé à l'école maternelle confiée à la société SAUR pour un montant de 1 576,29 € HT

▶ Signature du bail pour 3 ans avec Mme COLLET Nancy et Monsieur GAILLARD Julien pour le logement n°2 (F2 RDC) du 37 Rue Louvière à compter du 1^{er} février 2017 pour un loyer mensuel de 400 euros (dépôt de garantie de 400 euros)

▶ Signature du bail pour 3 ans avec Monsieur VAUTRIN Samuel pour le logement n°4 (F4 duplex) du 37 Rue Louvière à compter du 20 décembre 2016 pour un loyer mensuel de 420 euros (dépôt de garantie de 420 euros)

▶ Marché de fourniture: Achat de matériels pour le service technique (masque à souder et clés) à la société AUTODISTRIBUTIONS pour un montant global de 193,08 € TTC

▶ Marché de fourniture: Achat de diverses fournitures de plomberie-sanitaire pour différents bâtiments communaux confié à Sébastien ZANON pour un montant global de 931,44 € TTC

▶ Marché de fourniture: Reliure des registres des délibérations et des arrêtés 2015 et 2016 confiée à la société SEDI EQUIPEMENTS pour un montant global de 230,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Prestations de fleurissement 2017 attribuées à la SARL JARDIN DECORATION pour un montant global de 6 654,50 € TTC (Mise à dispositions de fleurs aux particuliers pour un montant de 3 530,00 € TTC et fournitures pour massifs et lieux publics pour un montant de 3 124,50 € TTC)

▶ Marché de travaux: Reprise des décors en trompe l'œil après rebouchage d'une aération donnant sur le mur de l'Eglise Notre-Dame confiée à l'atelier DUSSART pour un montant de 500,00 € HT

▶ Marché de travaux: Fabrication de 2 portes sous la passerelle confiée à la société GENTIL pour un montant de 3 000,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Remplacement du chauffe-eau de la salle CUGNOT confié à Sébastien ZANON pour un montant de 1 278,90 € HT

▶ Marché de travaux: signature de l'avenant n°2 du lot n°2 « Charpente / Couverture / Etanchéité » concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON avec le titulaire du marché, la SARL LAURENT, d'un montant de 3 471,20 € HT représentant une plus-value cumulée avec l'avenant n°1 de 12 330,20€ HT soit 10,95 %.(Réalisation de travaux complémentaires portant sur la mise en œuvre de couvertines au droit du mur de clôture de la cour de récréation pour un montant de 792,00 €HT et la rénovation des rives du bâtiment mitoyen donnant sur la cour de récréation pour un montant global de 2 679,20 €HT)

COMMUNE DE VOID-VACON**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

► **Marché de travaux:** signature de l'avenant n°2 du lot n°1 « Gros œuvre- Démolitions – Charpentes extérieures – Aménagements extérieurs » concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON avec le titulaire du marché, la SARL HCT, d'un montant de 4 120,52 € HT représentant une plus-value cumulée avec l'avenant n°1 de 5 227,02 € HT soit 1,82 % du marché, celui-ci passant de 287 300,73 € HT à 292 527,75 € HT.

(L'avenant n°2 est relatif à la réalisation de travaux complémentaires pour l'élargissement en largeur et en hauteur d'une baie dans le grenier du bâtiment A pour la pose d'une porte coupe-feu (salle de classe R+1), la réalisation de travaux supplémentaires pour l'adaptation des réseaux (EU/EV, EP, AEP, ELEC et TELECOM) et de la coursive extérieure et pour la réalisation des massifs de fondation du préau N°2 rénové ainsi que la déduction des travaux en moins-values liés aux prestations prévues au marché initial et non exécutées par l'entreprise)

► **Marché de fourniture:** Achat d'illuminations (tourets et guirlandes) pour un montant global de 3 957,36€ TTC à la société SAV ILLUMINATIONS

► **Marché de service:** Surveillance de la qualité de l'air intérieur de l'école élémentaire du Petit Ruisseau confiée au BUREAU VERITAS pour un montant global de 3 200,00 € HT

► **Marché de service:** Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public – programme 2017 confiée à ECLAIR CONCEPT pour un montant de 3 640,00 € HT

► **Marché de fourniture:** Fourniture de 5 tabourets ergonomiques pour l'école maternelle La Passerelle pour un montant global de 799,75 € TTC confié à la société ELIOTH EDUCATION

► **Marché de fourniture:** Fournitures administratives pour un montant de 255,92 € TTC à la société JPG et pour un montant de 172,38 € TTC à la société BERNARD

► **Marché de service:** Rapport initial de vérification électrique de l'école élémentaire confié à DEKRA pour un montant de 240,00 € HT

► **Marché de fourniture:** Fourniture de désherbant pour les cimetières communaux pour un montant de 1 124,40 € TTC à la société PRIMALAB et de peinture résine pour réfection fontaine à la SAS LORPISCINE pour un montant de 304,80 € TTC

► **Marché de fourniture:** Fourniture de petits matériels, outils et équipements pour le service technique pour un montant de 108,83 € TTC confiée à la société BERNER SARL, 249,37 € TTC confiée à la société LOOTEN et 802,44 € TTC confiée à la société GUILLEBERT

► **Marché de fourniture:** Fourniture de produits d'entretien pour l'école maternelle pour un montant de 347,10 € TTC à la société L'EQUIPIER et 158,52 € TTC à la société DELCOURT

► **Marché de service:** Formation permis C à un employé communal confiée à GO ! FORM'ACTION pour un montant de 1 590,00 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose de protection aluminium et de grilles de ventilations dans les menuiseries bois pour le logement du 10 Rue Notre Dame, 1^{er} étage, confié à la SARL HOUSSARD pour un montant global de 669,40 € HT

▶ Marché de service: Accompagnement à la mise en œuvre du PES ASAP (dématérialisation des factures) confiée à JVS MAIRISTEM pour un montant de 240,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Achats de produits d'entretiens (nettoyant résine et produits anticalcaires) pour la salle J.L Gilbert confié à la société GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIES pour un montant de 495,60 € TTC

▶ Marché de service: Contrôle de 63 installations d'Assainissement non collectif afin de s'assurer du bon fonctionnement confié à la SAUR pour un montant global de 3 465,00 € HT (55€ HT par contrôle)

▶ Marché de fourniture: Fourniture et installation de 3 sirènes dans salles de classe de l'école maternelle confiées à la SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 320,25 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et livraison de plaques de concessions échues et de plaquettes signalétiques du cimetière confiées à la société 2M FRANCE pour un montant de 243,95 € HT et fourniture de tubes pour les fixer confiée à la société LOOTEN pour un montant de 51,39 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de pièces détachées pour la borne camping-car confiée à la société QUANTUM SYSTEMES pour un montant de 504,00 € TTC

▶ Marché de travaux: Réfection de caniveaux route de Vacon confiée à la société COLAS EST pour un montant de 1 875,00 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2017

Délibération n° 17-12 : Acquisition de la retenue de garantie du lot 3 « Menuiserie extérieure » concernant la construction de la structure plurifonctionnelle – Retrait de la délibération n°14-13

Délibération n° 17-13 : Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints – Abrogation de la délibération n°14-23

Délibération n° 17-14 : Remboursement de fioul aux anciens locataires du logement du 1er étage du 10 Rue Notre-Dame

Délibération n° 17-15 : Avenant à la convention de télétransmission des actes – modification de la nomenclature des actes

Délibération n° 17-16 : Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)

Délibération n° 17-17 : Frais de scolarité : Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour les enfants n'habitant pas la commune de VOID-VACON – Année scolaire 2016-2017

Délibération n° 17-18 : Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2016

Délibération n° 17-19 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2016

Délibération n° 17-20 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Communal

Délibération n° 17-21 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Eau

Délibération n° 17-22 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Assainissement

Délibération n° 17-23 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Exploitation Forêt

Délibération n° 17-24 : Délibération d'affectation du résultat 2016 – budget Immeuble 37-39 rue Louvière

Délibération n° 17-25 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2017

Délibération n° 17-26 : Vote des budgets primitifs 2017 (budget communal et budgets annexes)

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	Procuration à Bernard GENTER
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	Procuration à Sylvie ROCHON
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	Procuration à Bernard GENTER
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	